

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	11	11
Date de convocation			
3 avril 2023			

Objet de la délibération
Budget Primitif 2023

N° de délibération
007 - 2023

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Sarah AÏT IDIR, André AGNIEL, Françoise LLINARES, Marie-Line VIGNE, Claude CADENAT, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON.

Absent(s) : CLIMENT Catherine, Brigitte GAYAUD, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE.

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée aux affaires sociales

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé d'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023.

Il est voté par chapitres, en section de fonctionnement, ne comporte pas de section d'investissement, mais fait l'objet d'une décision globale et unique. Il est présenté en équilibre.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au terme de cette présentation,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE

Le budget primitif principal 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Maire

Jean-Marie FOURNIER


